926

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

ARRONDISSEMENT DE NDOUKOULA

COMMUNE DE NDOUKOULA

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNE DE NDOUKOULA

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

FAR -NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

NDOUKOULA SUBDIVISION

NDOUKOULA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

N°01/DM/C/NKLA/SG/2026 du 19 MAI 2026

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION OUVERT N°01/AONO/C-NDKLA/CIPM/AI/2026 DU 27 MARS 2026, EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIVE AUX CENTRALE ELECTRIQUE ET INSTALLATION DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE POUR LE CENTRE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE DE NDOUKOULA DANS LA COMMUNE NDOUKOULA DU DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NDOUKOULA,

Vu la construction ;
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu la loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;
Vu le décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établissement communaux, ensemble ses divers modificatifs ;
Vu le décret 95/082 du 24 avril 1995 portant création de la commune de Ndoukoula ;
Vu le décret 2008/377 du 12 novembre 2008, fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu le décret n°2019/536 du 07 octobre 2019 portant nomination de Monsieur **EKOA MBARGA Jean-Marc** aux fonctions de Préfet du Département du Diamaré ;
Vu l'arrêté N° 00346 du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire de la Commune de Ndoukoula à l'issu du scrutin du 09 février 2020 ;
Vu la décision du N° 0001019/D/MINMAP/SG/MINAS DU 09/11/2021portant nomination des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et commune d'arrondissement
Vu le budget de l'exercice 2025 ;

DECIDE:

Article 1er Le soumissionnaire **ETS AMARA BUSINESS COMPANY BP Maroua,** est retenu pour acquisition centrale électrique et installation de distribution d'électricité pour le centre promotion de la femme et de la famille de Ndoukoula dans la commune de Ndoukoula – Département du Diamaré – Région de l'Extrême-Nord, pour un montant de F CFA **Cinq millions (5 000 000).**

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ndoukoula le, 19 MAI 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NDOUKOULA,
(Autorité Contractante)

Le Maire
Abdoulaye Siddi

Ampliations :
- MINMAP/DIA
- PREFET/DIA
- DDEPAT/DIA
- DD/MINEE/DIA
- SOPECAM
- CRTV
- PRESIDENT/CIPM
- ARMP
- ARCHIVE/CHRONO

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

ARRONDISSEMENT DE NDOUKOULA

COMMUNE DE DE NDOUKOULA

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNE DE NDOUKOULA

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

FAR -NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

NDOUKOULA SUBDIVISION

NDOUKOULA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

COMMUNIQUE N°01/C/C.NDKLA/SG/2026 DU 19 MAI 2026 PORTANT PUBLICATION

DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION OUVERT N°01/AONO/C-NDKLA/CIPM/AI/2026 DU 27 MARS 2026, EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIVE AUX CENTRALE ELECTRIQUE ET INSTALLATION DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE POUR LE CENTRE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE DE NDOUKOULA DANS LA COMMUNE NDOUKOULA DU DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

Le Maire de la commune de Ndoukoula, communique :

Par DECISION N°01/D/ C.NDKLA/SG/2026 DU 19 MAI 2026,

Le résultat se présente comme suit :

Lot de soumission	Soumissionnaire	Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA	Observations
LOT UNIQUE	ETS AMARA BUSINESS COMPANY BP Maroua	5 000 000	5 000 000	**Offre jugée conforme et recevable**

Le soumissionnaire **ETS AMARA BUSINESS COMPANY BP Maroua**, est retenu pour acquisition centrale électrique et installation de distribution d'électricité pour le centre promotion de la femme et de la famille de Ndoukoula dans la commune de Ndoukoula – Département du Diamaré – Région de l'Extrême-Nord, pour un montant de F CFA **Cinq millions (5 000 000)**.

Ladite Société est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours** qui suivent à la commune de Ndoukoula pour l'établissement du marché correspondant.

Ndoukoula le, 19 MAI 2026

Ampliations :

- MINMAP/DIA
- PREFET/DIA
- DDEPAT/DIA
- DD/MINEE/DIA
- SOPECAM
- CRTV
- PRESIDENT/CIPM
- ARMP
- ARCHIVE/CHRONO

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NDOUKOULA,

(Autorité Contractante)

Le Maire
Abdoulaye Sidd